



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Cadre juridique et réglementaire sur les biocarburants : Cas du Sénégal

FORUM REGIONAL DE LA CEDEAO SUR LA BIOENERGIE
Bamako, Mali
19-22 Mars 2012

Par M. Sana FATY

Directeur des biocarburants et de la biomasse

Min. Énergies Renouvelables;

INTRODUCTION

- Les biocarburants constituent un axe majeur de la politique énergétique du gouvernement du Sénégal.
- Le Président de la République y a joué un rôle moteur par la création d'un département ministériel sur les énergies renouvelables en vue d'apporter un ensemble de réponses aux problèmes de croissance économique à travers une politique d'autosuffisance énergétique.
- L'option première c'est la production de biocarburants de la première génération avec comme spéculations la **canne à sucre** et le *Jatropha curcas* pour en extraire respectivement l'éthanol et le biodiésel. Cependant, une seconde option à partir de cultures d'algues est en réflexion.

INTRODUCTION

Avantages de l'utilisation des biocarburants

- Réduction de la dépendance énergétique à l'égard du pétrole (énergie fossile) et réduction de la facture pétrolière
- Sécurisation du système énergétique par la diversification des sources d'approvisionnement
- Contribution à l'autosuffisance énergétique nationale
- Création d'emplois dans le monde rural
- Contribution au développement de l'agriculture et de l'économie rurale
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

INTRODUCTION

Préalables

- Garantir l'inaliénabilité des terres
- Garantir l'équilibre entre les productions vivrières et productions bioénergétiques
- Assurer la soutenabilité de la production des biocarburants, notamment en respectant la biodiversité
- Garantir l'investissement privé et le commerce équitable.

Pour mettre en œuvre ces préalables, et assurer un développement durable de la filière, le Sénégal a élaboré et adopté, le 22 juin 2010, une loi d'orientation.

STRUCTURATION DE LA LOI

- Elle est constituée de 6 chapitres, 2 sections et 26 articles:
 - Chapitre I : Dispositions générales (4 art.)
 - Chapitre II : Information, contrôle et recherche (2)
 - Chapitre III : Politique incitative des biocarburants (2)
 - Chapitre IV : Production et distribution (2 sect. & 15 art.)
 - Chapitre V : Dispositions pénales (2)
 - Chapitre VI : Disposition transitoire (1)

LOI SUR LES BIOCARBURANTS

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

- Ce chapitre traite :
 - de la définition de termes;
 - du champ d'application en ce qui concerne la production, la transformation, le stockage, le transport, la commercialisation et la distribution ;
 - de l'exploitation des différentes sources de biocarburant; et
 - des objectifs de la loi.

LOI SUR LES BIOCARBURANTS

CHAPITRE II : INFORMATION, CONTRÔLE ET RECHERCHE

- Du fait que la production de biocarburant est prioritairement destinée au marché national, ce chapitre met l'accent sur:
 - l'information du public,
 - le contrôle du marché, notamment en termes de normes; et
 - la recherche/développement.

LOI SUR LES BIOCARBURANTS

CHAPITRE III : POLITIQUE INCITATIVE DES BIOCARBURANTS

- Ce chapitre traite de:
 - La structure des prix des biocarburants en se référant à la réglementation sur les hydrocarbures fossiles;
 - Du régime fiscal et douanier qui fonde les mesures incitatives de promotion de la filière.

LOI SUR LES BIOCARBURANTS

CHAPITRE IV : PRODUCTION ET DISTRIBUTION

- Ce chapitre est subdivisé en deux sections:
 1. Culture des plantes et productions de biocarburants;
 2. Licences et autres obligations.
- La première section met l'accent sur les dispositions relatives à la sécurisation des cultures et à la protection de l'environnement d'une part, et, à la production, au transport et au conditionnement des biocarburants d'autre part.
- Elle traite également des mélanges, des cadres de concertation et de développement propre (puit de carbone).

LOI SUR LES BIOCARBURANTS

CHAPITRE IV : PRODUCTION ET DISTRIBUTION

- La seconde section prévoit que la production industrielle, l'exportation et le stockage des biocarburants soient soumis à l'obtention d'une licence après avis du Comité National des Biocarburants et du Comité National des Hydrocarbures.

LOI SUR LES BIOCARBURANTS

CHAPITRE V : DISPOSITIONS PENALES

- Ce chapitre traite des infractions sur les différentes sections du champ d'application.

LOI SUR LES BIOCARBURANTS

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

- Cette disposition concerne les entreprises qui bénéficient du statut de l'entreprise franche d'exportation.

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

- Le Comité National Biocarburant (CNB) créé par arrêté primatorial regroupe les ministères en charge de :
 - l'Énergie;
 - des Énergies renouvelables (Biocarburants);
 - l'Agriculture ;
 - la Coopération internationale;
 - des Infrastructures ;
 - de l'Industrie;
 - de l'Environnement;
 - de l'Économie et des Finances ;
 - du Commerce ;
 - des Collectivités locales et de la Décentralisation ;
 - Et de l'Agence pour la promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX).

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

- Le Secrétariat Permanent du CNB est assuré par les Ministères en charge des Biocarburants, de l'Énergie et de l'Agriculture .
- Le Comité prépare les différents textes d'application.



**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**

